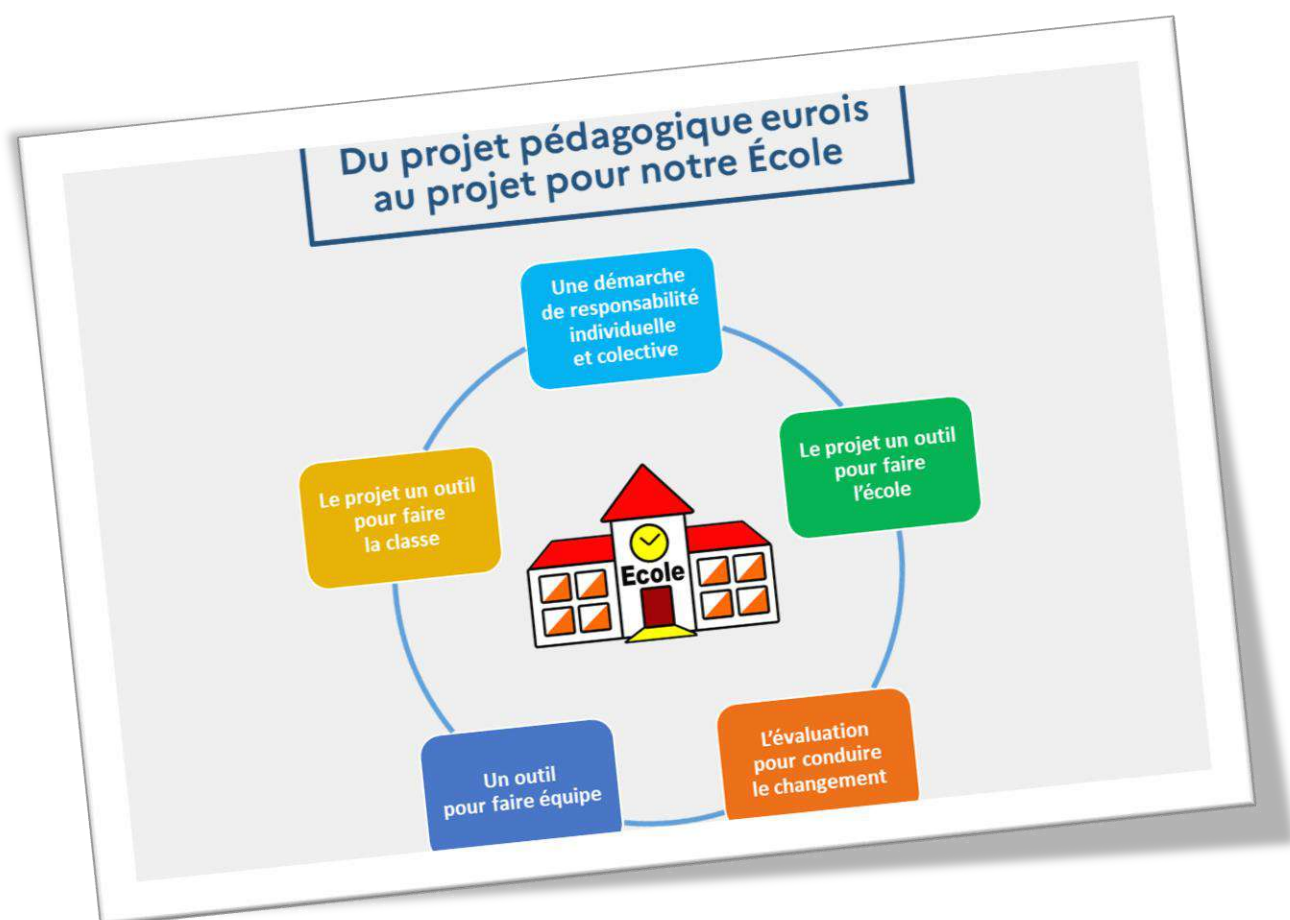


LE PROJET PÉDAGOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE 2020-2024



**Une mise en œuvre,
à l'échelle de notre école,
du projet pédagogique normand
décliné dans le cadre du plan pédagogique eurois**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3-11
-----------------	------

AXE 1

PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Objectif n° 1

Dire, lire, écrire, compter, respecter autrui - garantir les apprentissages fondamentaux :
l'oral pour apprendre, l'oral, objet d'apprentissage 12

Objectif n° 2

Développer les compétences du XXI^{ème} siècle : développer la pédagogie de projet pour
l'acquisition des compétences 14

Objectif n° 3

Réduire les écarts de réussite liés aux inégalités sociales et territoriales : conforter territoires les
plus fragiles dès la maternelle 16

AXE 2

PLUS DE MOBILITÉ POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR : FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET RENFORCER L'AMBITION SCOLAIRE

Objectif n° 4

Préparer aux formations et aux métiers de demain : créer les conditions d'un parcours ambitieux 18

Objectif n° 5

Assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible : améliorer le maillage du
territoire, en ciblant notamment les zones rurales 20

Objectif n° 6

Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active : Faire de la démocratie scolaire
une véritable démocratie participative 22

AXE 3

DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES : CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT DES PROJETS TERRITORIAUX APPRENANTS ET INNOVANTS

Objectif n° 7

Entrer dans une dynamique de développement professionnel : s'engager dans une
démarche de professionnalisation individuelle et collective en lien avec la recherche 24

Objectif n° 8

Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'École :
développer la co-éducation tout au long du parcours de l'élève pour favoriser sa réussite 26



Liste des missions éducatives du département de l'Eure	28
--	----

PRÉAMBULE

Le projet pédagogique de la région académique normande 2019-2024

est issu d'une large démarche de consultation qui a permis d'établir

« un diagnostic partagé des forces et faiblesses
du système éducatif de notre région¹ ».

Identifié tel un repère éducatif, son ambition est de mobiliser les acteurs de l'académie pour faire progresser la performance des élèves normands et assurer leur réussite. Équité et justice ne peuvent exister sans l'émergence d'une intelligence collective des acteurs et des partenaires de l'école invités à travailler en synergie.

Aussi, il apparaît essentiel, qu'en tout premier lieu, chaque enseignant puisse prendre connaissance de son contenu, **consultable à l'adresse suivante** :



<https://www.ac-normandie.fr/projet-pedagogique-normand-2019-2024-121556>

Pour répondre aux problématiques éducatives qui concernent exclusivement l'école primaire, **une déclinaison** de ce projet pédagogique normand a été rédigé.

Ainsi, le **projet pédagogique départemental eurois 2020-2024** est composé de **fiches repères** pour chacun des trois axes ; lesquels ont été repris à l'identique du projet de la région académique normande.

Ce document est la transcription qui a été souhaitée la plus pratique et la plus explicite possible pour le 1^{er} degré. Au regard de son appropriation et de **l'analyse des indicateurs de l'école**, chaque équipe **repèrera les objectifs à atteindre** pour son école et pourra faire **des choix cohérents d'actions**, en vue de répondre aux problématiques identifiées prioritaires.

Le projet pédagogique départemental recense pour chaque **axe des objectifs**, pour lesquels sont définis des **cibles** correspondantes.

Dans l'élaboration du projet pour son école, **l'équipe enseignante traitera parmi les huit objectifs définis au sein des trois axes, ceux qu'elle aura identifiés nécessaires de travailler tout au long de la mise en œuvre ce projet d'école (un objectif par axe à minima).**

Au même titre que **les difficultés** repérées pour l'école, **les réussites** devront servir de **points d'appui** pour élaborer (ou réajuster) des actions (en cours) visant la réussite de tous les élèves.

En cela, la consultation et la mise en parallèle des **indicateurs de l'école**, qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs, s'avère incontournable

Ainsi, dès lors qu'un consensus sera porté, l'équipe pédagogique sera dans une réelle dynamique pour faire évoluer les compétences des élèves et les résultats de son école vers davantage de succès.

Chacun des trois axes, traité dans le **cadre d'une liberté pédagogique** des équipes, devra faire l'objet d'une réflexion commune pour **faire un choix d'objectifs**. Cette réflexion sera **répartie sur les 4 années de réalisation** du « *projet pour notre école* ».

Ainsi, les orientations départementales définies pour le 1^{er} degré, ambitionnent en priorité **l'amélioration de la performance scolaire** de tous les élèves eurois.

Le but est d'offrir à chacun d'entre eux un parcours individuel de réussite scolaire, professionnel et social.

¹ Extrait de l'introduction de Madame la rectrice de la région académique Normandie, C. Gavini-Chevet- Projet pédagogique normand 2019-2022

1. État des lieux concernant le 1^{er} degré dans l'Eure



Concernant l'évolution des résultats aux évaluations nationales au cycle 2 (entre 2018 et 2019) par rapport au national :

Au CP :

- ⇒ **En Français**, les résultats du département sont assez bons sauf pour l'item « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent (7 items sur 8) ;
- ⇒ **En mathématiques** : les résultats du département sont au-dessus du national pour tous les items.

Au CE1 :

- ⇒ En français, les résultats sont moins bons par rapport au national (cela concerne les items : lire à haute voix, lire à voix haute des mots, écrire des syllabes simples et complexes et écrire des mots) (4 items sur 7) ;
- ⇒ En math, CE1 : 6 items sont moins favorables que le national : les items les mieux réussis sont : « représenter des nombres entiers » et « associer un nombre entier à une position ».

À propos des résultats aux évaluations nationales Français et Mathématiques en 6^{ème} :

- ⇒ En Français : le département avait commencé par regagner du terrain en 2017 puis on est repassé en 2018 en académie « peu performante » mais « équitable ». Maintenant, on se repositionne dans des académies qui ont la même sociologie que nous : on augmente en scores et en termes d'équité (on gagne 20 points) ;
- ⇒ En mathématiques : il y a eu beaucoup de progrès. L'académie progresse peu mais on est sur des indices d'équité en augmentation : cela commence à porter des fruits l'objectif étant pour le département d'être plus performant et équitable.

Alors qu'en 2015, le département était peu performant et peu équitable par rapport au national et aux départements de l'académie normande ; une correction des inégalités est cependant observée dès 2018 pour l'Eure. Il reste cependant un travail à faire au niveau de la performance scolaire.

Pour y parvenir, la stratégie départementale poursuit sa stabilisation pour l'école primaire par :

- ⇒ le développement d'un taux d'encadrement qui n'a jamais été aussi important ;
- ⇒ une volonté de développement de la modernisation du pilotage (pour l'accompagnement des réformes) ;
- ⇒ un objectif de justice sociale (instruction obligatoire dès l'âge de 3ans, développement de la co-éducation,...) ;
- ⇒ une mesure de correction des inégalités scolaires (multiplication des dispositifs : GS-CP-CE1 dédoublés, accueil des élèves de moins de 3 ans, ...).

Le principe d'équité étant soutenu, une homogénéisation des performances des établissements et des écoles du département demeure particulièrement visée.



Ainsi, d'ici la fin de l'année 2024-2025, **trois ambitions** du **projet pédagogique eurois** sont visées.

Dans le tableau ci-après, la mise en correspondance avec les trois axes permet d'apporter davantage de précisions sur les attendus du projet :

	LIBELLE DES AXES	AMBITIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE EUROIS
1	Plus d'équité pour plus de réussite <i>Améliorer la performance et réduire les inégalités scolaires</i>	Assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs et des compétences dès son entrée à l'école
2	Plus de mobilité pour élever son niveau de formation <i>Favoriser l'épanouissement et renforcer l'ambition scolaire</i>	Permettre à chacun d'avoir accès à la construction d'un parcours correspondant à une réelle ambition de réussite professionnelle
3	Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques <i>Construire collectivement des projets et territoriaux apprenants et innovants</i>	Construire des projets éducatifs et pédagogiques ancrés dans les réalités territoriales (engager la communauté éducative dans un partenariat et soutenir l'innovation à l'école)

2. L'architecture du projet pédagogique eurois



Tel qu'il l'a été évoqué ci-dessus, ce document a été rédigé dans la perspective d'offrir une large traduction du projet pédagogique normand en direction de l'école primaire : pour **évaluer, consolider, enrichir** et **adapter** l'offre éducative existante aux besoins actuels des élèves, le projet pédagogique départemental prend appui sur :

- ✓ les priorités définies dans le cadre de la Loi pour l'École de la Confiance promulguée le 26 juillet 2019 ;
- ✓ les recommandations pédagogiques publiées par le ministère de l'Éducation nationale pour l'acquisition des savoirs fondamentaux mobilisables dans tous les champs disciplinaires des programmes d'enseignement.

Le projet pédagogique eurois est un **véritable point d'appui** pour concevoir le projet d'école.

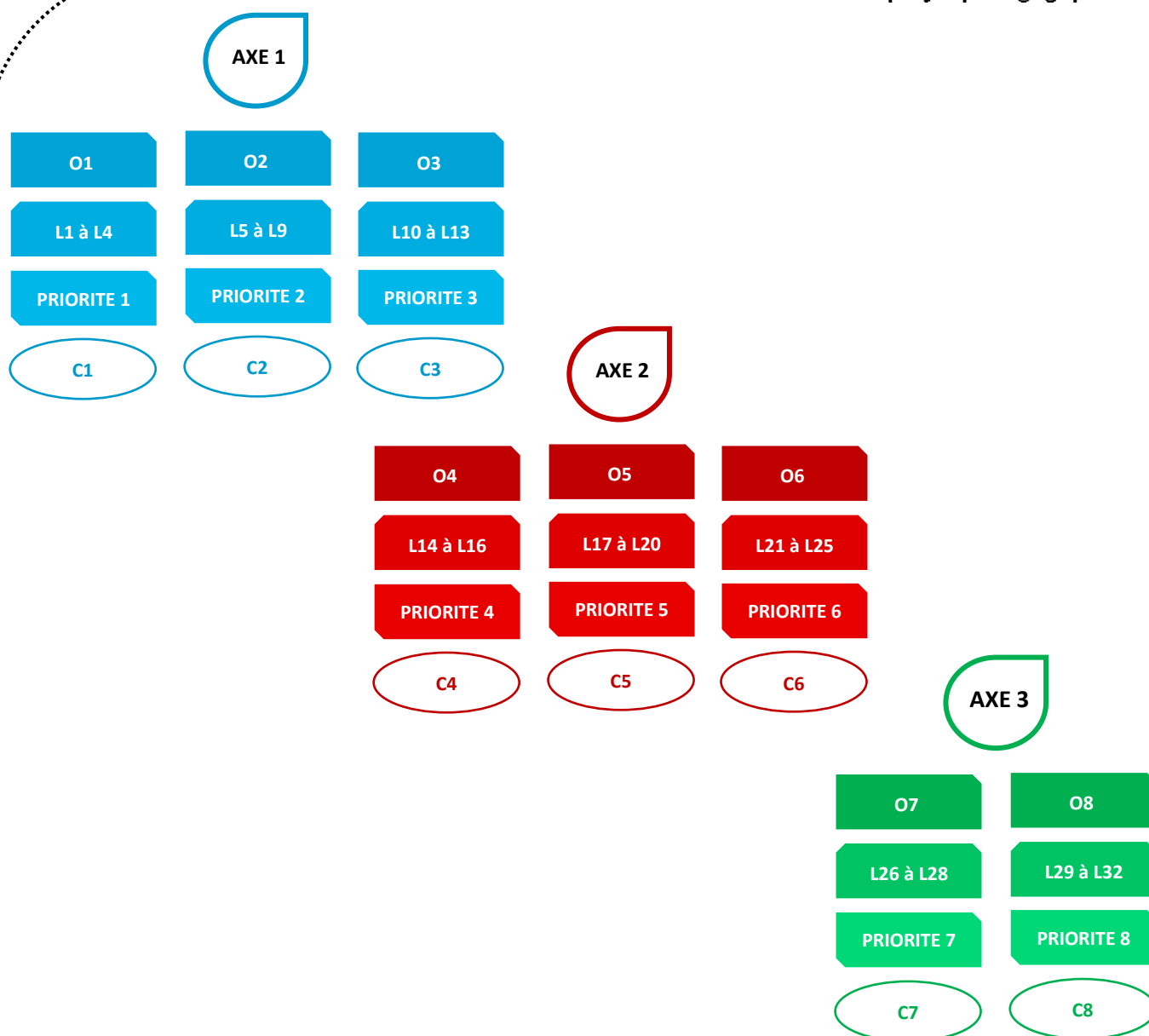
Sa structure interrogée individuellement puis collectivement, amènera les équipes à contractualiser des objectifs.

Ils seront visés au travers de la mise en œuvre d'actions innovantes ; lesquelles ne doivent en aucun cas être déconnectées de la réalité de l'école.

Pour offrir un visuel plus précis, le schéma ci-dessous montre qu'en référence au projet pédagogique normand 2019-2024, le projet pédagogique de l'Eure est défini selon **les trois mêmes axes (Axe 1 à Axe 3)**, chacun étant déclinés en **deux à trois objectifs spécifiques (O1 à O8)** assortis individuellement de **priorités (P1 à P8)** et de **cibles à atteindre (C1 à C8)**.

Pour **chacun des huit objectifs, quatre à cinq leviers** sont définis (L1 à L32).

Architecture du projet pédagogique de l'Eure





Ils permettent à l'école de s'interroger à propos de la démarche pédagogique et éducative de son équipe ainsi que sur son fonctionnement, sa gestion de la fluidité des parcours et sa relation aux partenaires.

Les constats soulevés appellent des urgences à traiter « par » et « pour » l'école. Ainsi, dans le cadre d'une réflexion collégiale, ces leviers feront tous l'objet d'une **interrogation** d'abord **individuelle**, puis ensuite **collective**, tout en tenant compte du **contexte d'exercice** de l'équipe.

Des **indicateurs précis** seront mis à disposition des équipes : Ils soutiendront les constats que l'analyse des leviers aura mis en lumière. Ils constitueront aussi une référence pour **prévoir des critères d'évaluation** des actions menées.

Quelles sont les missions éducatives associées (Cf. coordonnées page 16)

Chaque axe du projet pédagogique eurois appelle l'expertise des I.E.N. chargé.e.s des missions éducatives départementales et les personnes ressources associées. Les équipes d'école pourront ainsi solliciter un accompagnement spécifique :

MISSIONS ÉDUCATIVES DÉPARTEMENTALES	
1	A.S.H. - MATERNELLE - MAÎTRISE DE LA LANGUE - MATHÉMATIQUES - NUMÉRIQUE - ÉVALUATIONS - ÉDUCATION PRIORITAIRE
2	ARTS/ CULTURE HUMANISTE - EPS - CLIMAT SCOLAIRE - LV - SCIENCES/EDD - INNOVATION - ÉDUCATION PRIORITAIRE - ACTIONS ÉDUCATIVES
3	FORMATION - INNOVATION - MATERNELLE - E.P.S. - ÉDUCATION PRIORITAIRE

3. La structuration des fiches thématiques du projet pédagogique eurois



Conçues pour constituer **de véritables repères** et orienter les réflexions de l'équipe, chaque axe est abordé au travers de **huit fiches thématiques** dans lesquelles sont détaillés **des objectifs** avec leurs leviers, priorités, cibles et ressources pédagogiques de référence.

Les objectifs de chaque fiche thématique (O1) à (O8)

Pour **l'axe 1**, l'intention est d'améliorer les performances des élèves et de réduire les inégalités scolaires. Pour y parvenir, trois objectifs sont avancés :

- (O1) : garantir pour tous l'acquisition des apprentissages fondamentaux en visant l'oral ;
- (O2) : développer les compétences du 21^{ème} siècle par le déploiement de la pédagogie de projet
- (O3) : viser la réduction des inégalités sociales et territoriales en confortant, dès la maternelle, les territoires les plus fragilisés
(Cf. les dispositifs d'accompagnement à la scolarité).

Pour **l'axe 2**, il s'agit de favoriser l'épanouissement des élèves et ainsi de renforcer l'ambition scolaire. Là, encore, trois objectifs sont fixés :

- (O4) : préparer les élèves aux formations et métiers de demain en créant les conditions d'un parcours ambitieux pour chacun ;
- (O5) : assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible à tous en s'adressant aux territoires les plus éloignés de la culture, notamment en zone rurale ;
- (O6) : exercer une citoyenneté active en faisant que la démocratie scolaire initiée amène à la démocratie participative.

Pour **l'axe 3**, du projet pédagogique, fédérer l'existence de territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques s'avère incontournable.

- (O7) : impulser une volonté de développement professionnel de l'ensemble des personnels ;
- (O8) : associer étroitement les familles à l'école notamment les plus éloignées de ses codes, en priorisant une vraie politique de co-éducation tout au long du parcours de l'élève.



Dans le but de servir l'objectif visé, **une liste de leviers** est présentée sur chacune des huit fiches thématiques. Comme cela l'a été précisé précédemment, les champs abordés via ces leviers devront permettre d'établir **un état des lieux de l'école** pour ensuite faire l'objet **d'un traitement si nécessaire** dans le cadre des actions à construire :

Pour le premier objectif (O1) de **l'axe 1**, qui est celui de « *garantir les apprentissages fondamentaux* », chaque enseignant doit s'interroger sur 4 champs précis concernant la **problématique de l'inclusion**; le **niveau de maîtrise de la langue**; **l'efficacité des mathématiques et les pratiques d'évaluation (L1 à L4)**.

Un positionnement commun, dans le cadre d'une synthèse collective, doit permettre de faire émerger les réussites et les difficultés de l'école.

Pour le deuxième objectif (O2), qui est celui de « *développer les compétences du 21^{ème} siècle en faisant la promotion de la pédagogie de projet* » :

l'interrogation sur l'existence au sein de l'école de **pratiques favorisant l'autonomie intellectuelle, la créativité, la coopération et l'engagement des élèves**; l'intérêt porté à la **formation de l'esprit critique et l'éducation aux médias**; la **réflexion de l'équipe concernant l'évaluation des compétences numériques à l'aide d'une programmation**; la **mise en œuvre de projets liés aux parcours éducatifs pour valoriser les travaux des élèves et le travail en partenariat pour créer des espaces dédiés au numérique** seront les leviers interrogés (L5 à L8) selon la même démarche que pour l'objectif précédent.

Enfin, pour le dernier objectif de l'axe 1 (O3), qui est celui de « *réduire les écarts de réussite liés aux inégalités sociales et territoriales en confortant les territoires les plus fragiles dès la maternelle* » :

l'évaluation et l'analyse des dispositifs existants au sein de l'école favorisant l'**élévation du niveau général des élèves (100% réussite CP)**; la **prise en compte des résultats aux évaluations nationales pour adapter les enseignements en classe**; **l'accompagnement du travail personnel de l'élève et la continuité pédagogique existante au sein de l'école** seront les leviers interrogés (L8 à L13) et toujours traités dans le même esprit que pour les deux objectifs précédents.

Concernant l'axe 2, son premier objectif (O4) s'intéressant à « *la création d'un parcours ambitieux pour l'élève et dans le but de de lui assurer un parcours de réussite scolaire et professionnel* », les leviers interrogés (L14 à L16) seront ceux qui concernent la **promotion de l'égalité filles-garçons à l'école**; la **nécessaire connaissance des contenus disciplinaires des autres niveaux ou degrés d'enseignement** et enfin, le **développement de l'ouverture de l'école sur le monde économique via la concertation interdegré et la prise en compte des domaines 3 et 5 du socle (S4C)**.

Son deuxième objectif (O5) étant celui « *d'assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible à tous, les leviers* » (L17 à L20) questionnent l'équipe sur le **parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, la culture scientifique et technique à l'école et, le parcours des langues vivantes** offert, via un éventuel **projet de mobilité européenne**.

Enfin, son troisième objectif (O6) visant « *l'exercice d'une citoyenneté active, les leviers* (L21 à L25) susciteront une réflexion de l'équipe sur la **place de l'EMC à l'école, le climat scolaire instauré, l'existence de projets valorisant la culture de l'engagement et de la responsabilité, la mise en œuvre du parcours d'éducation à la citoyenneté et l'implication dans un projet EDD**.

Enfin pour l'axe 3, le premier objectif (O7) interroge « *la professionnalité des acteurs* » : les leviers (L26 à L28) demandent aux enseignants de s'exprimer sur leurs besoins concernant **les objets de formation et la mobilisation des ressources** disponibles; la **concertation pédagogique** nécessaire et; **le lien à prendre en compte entre la recherche et l'éducation**. Tout cela doit contribuer à une acculturation des personnels et favoriser le développement de pratiques professionnelles innovantes et diversifiées.

Le second et dernier objectif (O8) privilégie l'indispensable « *association des familles à l'école et la compréhension de ses codes* ». Les trois derniers leviers (L29 à L32) permettent de s'interroger sur le comment prendre en compte la diversité des publics scolaires, la communication à construire avec les familles, l'ouverture de l'école et l'accompagnement de celles-ci vers les structures sociales et de santé pouvant les aider au quotidien.



La **priorité** annoncée pour chaque objectif introduit **un ensemble de questions**.

Elles permettent à l'équipe de mieux s'approprier la raison d'être des leviers explicités ci-dessus, susceptibles d'être actionnés parce qu'ils peuvent être un point d'appui soit pour faire évoluer positivement un constat; soit pour répondre à une problématique identifiée pour l'école.

La **cible**, qui accompagne la priorité de chaque objectif, exprime la **mesure attendue d'un effet** espéré positif de l'action sur l'école.

En cela, il est essentiel que l'équipe ait déterminé en amont des critères d'évaluation appuyés sur des indicateurs concernant l'école.

Pour l'axe 1,

L'objectif **O1** a pour priorité (**P1**) l'oral, qui doit être envisagé comme un objet d'apprentissage à prendre en compte dans toute démarche pour enseigner dès le plus jeune âge et dans le but (**C1**) d'améliorer les résultats de tous les élèves de l'école (\geq moyenne nationale des évaluations CP/CE1/6^{ème}).

L'objectif **O2** vise le développement de la pédagogie de projet (**P2**) à l'école, dans l'expectative que l'élève porte la valorisation de son projet à tout niveau d'enseignement (**C2**).

La priorité (**P3**) de l'objectif **O3** est celle de conforter les conditions d'apprentissage des élèves issus des territoires les plus fragiles (REP-REP+, PQV, rural isolé) avec l'ambition (**C3**) que les résultats de ceux-ci progressent favorablement.

Une réelle performance des résultats est attendue au regard des accompagnements mis en place (dispositifs et formations) au sein des écoles du département.

Pour l'axe 2,

L'objectif **O4** a pour priorité (**P4**) de consolider, dès la maternelle, les territoires les plus affaiblis et dont la cible (**C4**) sera de réduire l'effet inégal de la structure sociale sur les résultats des élèves.

L'amélioration du maillage du territoire eurois (**P5**) se fera dans l'attention particulière portée sur le rural isolé; le bénéfice d'un PEAC cohérent et exigeant pour tous les élèves devant être la cible à atteindre (**C5**).

Selon l'objectif **O6**, la priorité (**P6**) est celle de faire de la démocratie scolaire une véritable démocratie participative avec pour finalité (**C6**) que par cycle d'enseignement, chaque élève réalise un projet, individuel ou collectif, associant savoirs et engagement.

Une équité de traitement des élèves est recherchée face à l'acquisition des apprentissages et au droit de bénéficier des différents parcours éducatifs (PEAC, citoyen et éducation à la santé).

Pour l'axe 3,

La priorité donnée (**P7**) à l'objectif **O7** est celle d'engager les enseignants dans une démarche de professionnalisation en vue de transformer favorablement les pratiques (**C7**).

Selon l'objectif **O8**, la priorité (**P8**) se focalise sur la nécessaire collaboration avec les familles afin d'améliorer tous les indicateurs de l'école en matière de co-éducation.

Le développement de la professionnalité des enseignants et l'implication des familles font partie des conditions à réunir pour favoriser les synergies en faveur de la construction collective de projets innovants et apprenants sur le territoire eurois.



Ce sont de véritables ressources pour orienter et impulser des choix pédagogiques et éducatifs : ils seront arrêtés collégalement dans une véritable stratégie d'équipe a*u sein de chaque école du département.

Suite à cette réflexion d'équipe, des actions pour chaque année scolaire seront définies collectivement. Cela peut appeler une *anticipation modulable des actions* de la part de l'équipe pour la durée dans le temps du « projet pour notre école ».

4. Un plan prévisionnel d'actions à élaborer sur quatre années (Cf. Annexe 6)

La mise en œuvre du « projet pour notre école » étant prévu pour quatre années consécutives, il appartient à l'école de réfléchir à **des actions partagées** qui seront susceptibles d'évoluer selon l'atteinte des objectifs retenus en équipe.

Selon le bilan de chaque fin d'année, ces actions pourront faire l'objet d'une reconduction avec des ajustements ou prolongements éventuels. De nouvelles actions pourront également les remplacer.

Pour envisager cette continuité, il est rappelé de bien tenir compte **des réussites** dont les atteintes peuvent être dépassées **ET des besoins repérés** pour conduire tous les élèves vers un parcours scolaire réussi.

L'école dispose d'une **réelle souplesse** et bien entendu reste libre de faire évoluer ses actions en fonction des bilans réalisés en fin d'année scolaire.

En cas de renouvellement d'équipe, ce projet devra permettre à chaque nouveau personnel d'y trouver sa place, tout en trouvant l'opportunité de pouvoir mettre ses compétences professionnelles au service du collectif.

5. Une application numérisée pour élaborer le projet d'école

Le projet pédagogique eurois appuie l'élaboration du projet d'école qui sera réalisé via l'usage d'une application numérisée. Elle permettra à chaque membre de l'équipe d'être impliqué dans la rédaction et la mise en œuvre effective du projet pour l'école.

6. Un plan de prévention pour chaque école

Pour qu'elle reste un lieu « sanctuarisé » où la protection physique, psychologique et affective est assurée pour tous et qu'elle permette ainsi à l'élève de s'épanouir sereinement et dans la bienveillance des adultes, **un plan de prévention** sera rédigé et adossé à chaque projet d'école.

Un guide méthodologique accompagne la démarche générale.

PLUS D'ÉQUITÉ POUR PLUS DE RÉUSSITE : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES



OBJECTIF N° 1

**Dire, lire, écrire, compter, respecter autrui :
garantir les apprentissages fondamentaux**

Liste des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue d'améliorer la performance et réduire les inégalités scolaires :

- L1** - Prendre davantage en compte la diversité des élèves pour une École pleinement inclusive : instaurer une dynamique de différenciation et d'inclusion au sein de la classe.
- L2** - Faire de la maîtrise de la langue une priorité partagée dès l'école maternelle favoriser l'acquisition du langage dès l'âge de 3 ans.
- L3** - Élever le niveau de maîtrise des compétences mathématiques : assurer un enseignement plus efficient.
- L4** - Réfléchir en équipe aux pratiques d'évaluation au service des apprentissages pour mieux accompagner, mesurer et valoriser les progrès de chaque élève : Mobiliser des outils de positionnement concertés permettant de mesurer la maîtrise des compétences orales tout le long du parcours scolaire.



PRIORITÉ :

L'oral pour apprendre, l'oral objet d'apprentissage

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne).

Quel bilan faisons-nous au sein de l'école de la question de l'école inclusive ?

Si mon école fait partie d'un dispositif PIAL (Pôle Inclusif d'accompagnement spécialisé), suis-je en mesure d'en dégager le (s) bénéfice(s) ? Une collaboration étroite entre l'AESH et l'enseignant ? Sa place dans l'équipe pédagogique ?

La scolarisation des élèves de trois ans au sein de notre école maternelle favorisent-ils une meilleure acquisition de la maîtrise de la langue ? Existe-t-il une programmation commune de nos actions qui favorise l'acquisition du langage et ce, dès la maternelle ?

Le lien entre l'oral et l'apprentissage fait-il l'objet d'une priorité de réflexion et de formation pour l'équipe ?

Notre démarche pour enseigner favorise-t-elle une élévation du niveau de maîtrise des compétences mathématiques ?

La mobilisation des outils d'évaluation disponibles et/ou concertés permet-elle de mesurer la maîtrise des compétences tout au long du parcours scolaire de l'élève ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

Être à la moyenne nationale ou au-dessus aux évaluations nationales CP/CE1/6^e dans toutes les compétences évaluées

Quelques ressources

- ⇒ <https://eduscol.education.fr/cid144057/cap-ecole-inclusive.html>
- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/34/6/2019_reco_pedago_primaire_bdef_1173346.pdf
- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/63/7/Les_mots_de_la_maternelle_1171637.pdf
- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/41/4/Guide_phonologie_1172414.pdf
- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/23/2/Lecture_ecriture_versionWEB_939232.pdf
- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/17/5/Livre_Lecture-ecriture_2019_CE1_web_1173175.pdf
- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html>
- ⇒ <http://maternelle27.spip.ac-rouen.fr/>
- ⇒ <http://eure-en-maths.spip.ac-rouen.fr/>
- ⇒ <http://maitrise-langue.spip.ac-rouen.fr/>



OBJECTIF N° 2

Développer les compétences du XXI^{ème} siècle

Liste des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue d'améliorer la performance et réduire les inégalités scolaires :

- L5** - Promouvoir les pratiques pédagogiques favorisant la construction de l'autonomie intellectuelle, la coopération, la créativité et l'engagement actif des élèves.
- L6** - Former à l'esprit critique et éduquer aux médias dans un écosystème numérique.
- L7** - Réfléchir en équipe autour de l'évaluation et la validation des compétences numériques tout au long du parcours de l'élève (appui sur une programmation depuis la maternelle, grilles d'observation, ...).
- L8** - Mettre en place des projets communs (Cf. cadre des différents parcours éducatifs : PEAC, citoyen, santé, avenir) permettant à chaque élève de valoriser sa production : Valoriser toutes les compétences acquises, y compris hors de l'École.
- L9** - Travailler avec les partenaires de l'école autour de la réflexion sur les nouveaux espaces d'apprentissages en lien avec le numérique mis à disposition de l'école (matériel, usage, ...).



PRIORITÉ :

Développer la pédagogie de projet pour l'acquisition des compétences

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne).

Mobilisons-nous et/ou diversifions-nous le choix de nos dispositifs d'actions éducatives (notre participation à divers concours notamment coopératifs, des rencontres entre écoles...) au service de l'autonomie intellectuelle, l'engagement, la créativité ?

Quelle est notre démarche pour former l'élève à l'esprit critique et l'éduquer aux médias ?

Comment validons-nous les compétences numériques des élèves (grille d'observations, ... ?

Existe-t-il une programmation dès la maternelle ?

Quelle place donnons-nous aux projets liés aux parcours éducatifs et permettant de valider les productions individuelles ?

Avons-nous construit une réflexion avec les partenaires de l'école en faveur de la création de nouveaux espaces d'apprentissage en lien avec le numérique



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

Faire en sorte qu'à chaque niveau d'enseignement tout projet aboutisse à un temps de valorisation porté par l'élève

Quelques ressources

- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-service-ecole-confiance.html>
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/pid33051/enseigner-avec-le-numerique.html>
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/ressources/techniques/5180/5180-186-p46.pdf>
- ⇒ <http://primtice27.spip.ac-rouen.fr/>



OBJECTIF N° 3

Réduire les écarts de réussite liées aux inégalités sociales et territoriales

Liste non exhaustive des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue d'améliorer la performance et réduire les inégalités scolaires :

- L10** - Conduire les élèves à 100% de réussite par l'évaluation et l'analyse des dispositifs existants dans l'école (GS-CP-CE1 à effectifs réduits).
- L11** - Prendre appui sur les résultats des élèves de l'école (ou du RPI) aux évaluations nationales français et mathématiques pour faire progresser les élèves : mener une pédagogie différenciée au sein de la classe et/ou du cycle (travail par compétences), mettre en œuvre des dispositifs d'aide appropriés (PPRE...), interroger l'organisation et le contenu des APC, varier les modalités de travail en développant toutes les formes de tutorat.
- L12** - Faire de l'accompagnement du travail personnel de chaque élève une priorité de réflexion : veiller à expliciter les attendus scolaires pour favoriser l'appropriation des apprentissages.
- L13** - Assurer les continuités pédagogiques de la maternelle au collège voire au-delà (échanges sur les pratiques, mutualisation des outils de travail, réflexion autour de la construction des parcours éducatifs (projets PEAC, citoyen, santé, avenir), programmations disciplinaires concertées...).



PRIORITÉ :

Conforter les territoires les plus fragiles dès la maternelle

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne) :

Développons-nous au sein de notre équipe et au travers des dispositifs existants des modalités de travail favorisant l'entraide y compris entre les élèves (formes de tutorat) ?

Que faisons-nous des indicateurs dont nous disposons concernant les résultats des élèves ? (Impulsion d'une pédagogie différenciée concertée ? Existe-t-il une optimisation de mise en œuvre des dispositifs d'aide (PPRE, APC, PPS, PAP...) ?

Quel bilan faisons-nous de l'accompagnement au travail personnel que nous avons mis en place ? La mesure « devoirs faits » est-elle efficiente (si elle existe au sein de notre école) ?

Quel constat faisons-nous concernant l'orientation des élèves de notre école dès l'entrée en 6ème : des inhibitions empêchent-elles l'ambition de réussite pour certains élèves (manque de mobilité, persistance de préjugés sexistes face à l'accès aux enseignements impactant les projets d'avenir professionnel) ?

Si l'école est située en zone d'éducation prioritaire, comment nous emparons-nous de la dynamique de travail mise en œuvre dans le cadre du projet de réseau ?

Une réflexion collective est-elle menée pour mutualiser des outils communs, élaborer des programmations disciplinaires concertées en faveur d'une meilleure continuité pédagogique de l'école maternelle au collège ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

Favoriser la réduction de l'effet inégal de la structure sociale sur les résultats scolaires des élèves : contribuer à ce que soient divisés par deux les écarts de score aux évaluations nationales 6^{ème} entre les 20% d'élèves issus des milieux les plus favorisés et les 20% des élèves issus des milieux les moins favorisés

Quelques ressources

- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid119396/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-en-cp-des-reperes-pour-la-reussite.html>
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/cid142232/evaluations-2019-2020.html>
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/cid142270/evaluations-ce1-2019-2020.html>
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>
- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid48651/les-dispositifs-d-accompagnement-des-ecoliers.html>
- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/banque_socle/02/5/Fiches_reperes_ConseilEco_leCollege_juin_2014_333025.pdf
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>

PLUS DE MOBILITÉ POUR ÉLEVER SON NIVEAU DE FORMATION ET CHOISIR SON AVENIR : FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET RENFORCER L'AMBITION SCOLAIRE



OBJECTIF N° 4 :

Préparer aux formations et aux métiers de demain

Liste non exhaustive des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue de favoriser l'épanouissement et renforcer l'ambition scolaire.

- L14** - Concevoir son enseignement en tenant compte de la lutte contre les stéréotypes de genre à l'école dès la maternelle : promouvoir l'égalité filles-garçons dans l'objectif de donner l'accès pour tous aux mêmes opportunités de réussite scolaire et d'avenir professionnel.
- L15** - Assurer une meilleure articulation des exigences d'apprentissage en s'informant sur les contenus disciplinaires des autres niveaux et/ou degrés d'enseignement → Acquérir une meilleure compréhension de ce qui se joue dans le parcours scolaire d'un élève jusque son entrée en professionnalité.
- L16** - Développer l'ouverture sur le monde économique et professionnel dès l'école : réflexion à construire sur la prise en compte renforcée du domaine 3 (la formation de la personne et du citoyen) et du domaine 5 (les représentations du monde et l'activité humaine) du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) dans les démarches d'enseignement et la concertation interdegré (Conseil Ecole-Collège).



PRIORITÉ :

Créer les conditions d'un parcours ambitieux

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne) :

L'école est-elle engagée dans une réflexion pédagogique de lutte contre les stéréotypes pour assurer l'égalité filles-garçons et contribuer à l'équité sociale des opportunités de réussite scolaire ?

Les échanges entre l'école et le collège, voire le lycée permettent-ils une meilleure connaissance des contenus disciplinaires et des offres d'orientation pour les élèves ? A-t-on la possibilité d'expérimenter des observations de pratiques, des échanges de service ?

Mettons-nous en place des actions permettant d'ouvrir notre école sur le monde économique et professionnel ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

Contribuer à l'augmentation du taux d'élèves ayant l'ambition de s'engager dans une poursuite d'études

Quelques ressources

- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>
- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html>
- ⇒ <https://www.jdanimation.fr/actualites/des-outils-pour-lutter-contre-les-stereotypes-de-genre>
- ⇒ <https://www.stereotypeistereomeuf.fr/> (site de l'ADOLEN)
- ⇒ <https://usep.org/index.php/2018/12/05/debattre-de-legalite-filles-garcons/>
- ⇒ <http://www.educ-revues.fr/CEPS/AffichageDocument.aspx?iddoc=38449>
- ⇒ <https://www.fichespedagogiques.com/fiches/theme/metiers>
- ⇒ <https://portail-metier.ac-rouen.fr/activites-pedagogiques/actions-educatives/lettre-d-information-egalite-filles-garcons-no-2-247099.kjsp?RH=PM-ACTIONS-EDUCATIVE>



OBJECTIF N° 5 :

Assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible

Liste non exhaustive des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue de favoriser l'épanouissement et renforcer l'ambition scolaire.

- L17** - Renforcer la prise en charge collective et structurée de l'éducation artistique et culturelle : Éveiller l'appétence pour les arts et la culture et faire des élèves des ambassadeurs de culture (« Tous cherch'Eure », projets culturels et associatifs USEP et EPS...).
- L18** - Promouvoir la culture scientifique et technique à l'école pour former aux enjeux sociétaux et ouvrir les mêmes perspectives aux filles et aux garçons.
- L19** - Concevoir et pratiquer un enseignement des langues vivantes régulier, motivant et efficace visant le niveau A1 attendu en fin d'école primaire : élaborer une programmation d'école déclinée par cycle, faire le lien de l'usage avec les autres domaines disciplinaires.
- L20** - Inscrire l'école dans un projet ERASMUS (programme européen) : Ouvrir à l'altérité et l'interculturalité en permettant à chaque élève d'accéder à la mobilité européenne et/ou internationale.



PRIORITÉ :

Améliorer le maillage du territoire, en ciblant notamment les zones rurales

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne) :

L'école est engagée (ou envisage-t-elle de s'engager) dans des actions visant à faire des élèves des ambassadeurs de culture ?

Comment assurons-nous la promotion de la culture scientifique et technique à l'école ?

L'école a-elle établi (ou envisage-t-elle d'établir) un lien pérenne avec un partenaire culturel ?

L'équipe est-elle inscrite (ou envisage-t-elle de s'inscrire) dans un projet de mobilisation des programmes européens, notamment dans le cadre des consortiums ?

La question de l'ouverture à l'altérité et à l'interculturalité fait-elle l'objet de sujets d'enseignement à l'école suscitant l'envie d'accéder à une plus grande connaissance et une meilleure compréhension du monde ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

Chaque élève bénéficie d'un PEAC cohérent et exigeant durant le temps de sa scolarité

Quelques ressources

Qu'est-ce que le PEAC ?

- ⇒ <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>
- ⇒ <https://eduscol.education.fr/pid31440/favoriser-l-ouverture-aux-autres-cultures-et-la-dimension-internationale.html>

La lettre d'information de la DAAC – délégation académique que l'action culturelle

- ⇒ <https://www.ac-normandie.fr/education-artistique-culturelle>

« Tous cherch'Eure » - mission SCIENCES ET EDD 27

- ⇒ <http://sciences27.spip.ac-rouen.fr/>

« Oser les langues vivantes étrangères à l'école » - Cycles 2 et 3

- ⇒ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/74/0/Guide-LV_1151740.pdf

La mobilité des élèves :

- ⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid21457/la-mobilite-des-eleves.html>

« Faire des mathématiques en anglais » MISSION LV 27

- ⇒ <http://langues-vivantes-27.spip.ac-rouen.fr/>

Actualités concernant les actions éducatives 27 :

- ⇒ <https://portail-metier.ac-rouen.fr/activites-pedagogiques/actions-educatives/>

Un site : L'interculturel à l'école, quels cadres de référence

- ⇒ <https://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/un-site-linterculturel-a-lecole-quels-cadres-de-referance.html>

De la découverte à l'appropriation des langues vivantes étrangères ; comment l'école peut-elle mieux accompagner les élèves ?



OBJECTIF N° 6 :

Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

Liste non exhaustive des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue de favoriser l'épanouissement et renforcer l'ambition scolaire.

- L 21** - Interroger la place donnée à l'enseignement morale et civique à l'école et renforcer la prise en compte de la parole des élèves dans la classe, dans l'école.
- L 22** - Instaurer un climat scolaire positif fondé sur la confiance et un projet éducatif partagé : élaborer un plan d'actions au sein de l'école.
- L 23** - Soutenir la démocratie scolaire pour éduquer aux valeurs de la République : Développer et valoriser collectivement la culture de l'engagement et de la responsabilité (appel à des partenaires de l'école : USEP, OCCE, MAIF, ...).
- L 24** - Reconnaître et valoriser toutes les compétences acquises dans le cadre du parcours d'éducation à la citoyenneté, y compris hors de l'école (cf. élaboration d'un livret du citoyen, programmation du parcours citoyen depuis la maternelle en croisant les champs disciplinaires...).
- L 25** - Développer des projets fédérateurs concrets portés par les élèves pour les élèves (Cf. Circulaire du 29 août 2019 sur la transition écologique : *l'École est "à la fois un lieu où s'apprend l'engagement (...) et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement..."*).



PRIORITÉ :

Faire de la démocratie scolaire une véritable démocratie participative

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne) :

L'enseignement moral et civique est-il appréhendé à l'école dans toutes ses dimensions ?

L'école a-t-elle mis en place (ou envisage-t-elle de mettre en place) un plan d'actions permettant d'instaurer un climat scolaire serein ?

L'école est-elle engagée dans des actions éducatives et de vie associative soutenant la démocratie scolaire ? Fait-elle appel à des partenaires de l'école ?

Quelle prise en compte du parcours d'éducation à la citoyenneté depuis la maternelle ?

Existe-t-il une programmation ? Un outil permettant à l'élève de garder une trace de ses projets ?

Quelle réflexion autour de l'Education au développement durable à l'école ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

Par cycle d'enseignement, chaque élève réalise un projet, individuel ou collectif, associant savoirs et engagement

Quelques ressources

Texte officiel - Programme EMC :

⇒ https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ensel170_annexe_985734.pdf

Guide climat scolaire 1er degré :

⇒ https://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/outilspdf/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf

Un cadre serein pour tous - 14 fiches-outils :

⇒ https://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/uploads/tx_cndpclimatsco/Un_cadre_serein_pour_tous_ecole_college_lycee.pdf

Portail Mission Sciences - EDD 27. Ressources EDD

⇒ <http://sciences27.spip.ac-rouen.fr/>

RESSOURCES USEP: le sport scolaire à l'école publique

⇒ <https://eure.comite.usep.org/>

Association départementale de l'OCCE 27

⇒ <http://ecoles.ac-rouen.fr/occe27/>

DES TERRITOIRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION COLLABORATIFS ET DYNAMIQUES : CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT DES PROJETS TERRITORIAUX APPRENANTS ET INNOVANTS



OBJECTIF N° 7 :

Entrer dans une dynamique de développement professionnel

Liste non exhaustive des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue de construire collectivement des projets territoriaux apprenants et innovants :

- L26** - Entrer dans une démarche de réflexion individuelle et/ou collective pour renforcer ses compétences professionnelles en sollicitant auprès de l'institution des objets de formation et/ou bénéficier d'un accompagnement de proximité (en lien avec les constats relevés lors de la synthèse d'équipe et les actions retenues dans le cadre du projet d'école).
- L27** - Développer la concertation pédagogique au sein de l'équipe dans des espaces de réflexion partagés en vue de mutualiser ses connaissances et compétences professionnelles.
- L28** - Développer le lien recherche-éducation par des démarches de recherche-action permettant d'expérimenter collectivement des pratiques pédagogiques innovantes.



PRIORITÉ :

S'engager dans une démarche de professionnalisation individuelle et collective en lien avec la recherche

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne) :

Ai-je besoin d'objets de formation spécifique ou d'un accompagnement de proximité pour renouveler ma pratique d'enseignement pour mieux coopérer au sein de l'équipe ?
Dans quels domaines disciplinaires ? Pour quels projets ?

La concertation fédérée au sein de l'équipe permet-elle de mutualiser ses connaissances et compétences, de partager des outils, d'échanger sur les apports de la formation continue... ?

L'école est-elle engagée dans une démarche de projet pédagogique innovant ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

S'engager dans une démarche de développement professionnel individuelle et collective en lien avec la recherche pour actualiser voire renouveler sa conception de l'acte d'enseignement

Quelques ressources

Site de l'Institution Française de Education :

⇒ <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

La bibliothèque nationale "Expérithèque" :

⇒ <https://eduscol.education.fr/pid25860/innovatheque-et-experitheque.html>

C.A.R.D.I.E - Cellule académique recherche, développement, innovation, expérimentation :

⇒ <https://primabord.eduscol.education.fr/c-a-r-d-i-e>

Les partages de l'innovation - mission innovation 27 Val-de-Reuil :

⇒ http://circvaldereuil.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/projet_les_partages_de_l_innovation.pdf



OBJECTIF N° 8 :

Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'École

Liste non exhaustive des leviers susceptibles d'être identifiés par et pour l'école pour envisager des actions pertinentes en vue d'associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'école.

- L 29** - Prendre en compte la diversité des publics scolaires accueillie au sein de l'école pour organiser l'École.
- L 30** - Réfléchir au sein de l'équipe à l'accueil et à la communication avec les familles (en s'appuyant sur la formation).
- L 31** - Développer les temps, les lieux et les outils pour faciliter les échanges avec les familles et leur ouvrir l'École et la classe.
- L 32** - Faciliter l'accès aux droits pour tous les élèves et leurs familles en collaboration étroite avec les services sociaux et de santé.



PRIORITÉ :

Développer la co-éducation tout au long du parcours de l'élève pour favoriser sa réussite

La définition des actions choisies par l'équipe s'appuiera sur une réflexion commune construite autour des questions suivantes (Cf. questionnaire individuel à renseigner en ligne) :

Comment prenons-nous en compte la diversité des publics scolaires accueillis au sein de notre école ?

Comment informons-nous et associons-nous les familles aux projets éducatifs impliquant une véritable co-éducation : l'éducation à la santé (hygiène, sexualité), à la citoyenneté (la charte de la laïcité, la question des faits religieux, ...), ... ?

Notre équipe exprime-t-elle le besoin d'être davantage accompagnée dans sa réflexion concernant les enjeux de la co-éducation ?

Avons-nous réfléchi à la mise en œuvre des projets voire envisager des expérimentations visant à ouvrir la classe aux parents dès la maternelle ?

Qu'en est-il des indicateurs de notre école concernant la question de la co-éducation (nombre d'espaces parents, taux de participation aux élections, représentation dans les instances...) ?

Avons-nous à notre disposition les informations nécessaires permettant d'accompagner les familles les plus en difficulté dans leurs démarches administratives pour l'accès aux droits : demande d'aide financière (bourse d'études), sociale (accompagnement parental) et santé (soins)... ?



CIBLE POUR L'ÉCOLE :

**Améliorer tous les indicateurs de la co-éducation
(nombre d'espaces parents, taux de participation aux élections,
représentation dans les instances...)**

Quelques ressources

Circulaire « les parents à l'école :

⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html>

Site la mallette des parents :

⇒ <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

⇒ <https://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html>

« La promotion de la santé à l'école »

⇒ <https://eduscol.education.fr/pid23365/promotion-de-la-sante.html>

« le parcours d'éducation à la santé »

⇒ <https://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>

Le sommeil des enfants et rôle des parents :

⇒ <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID181/les-bienfaits-du-sommeil-pour-les-enfants>

Les écrans et rôle des parents :

⇒ <https://primabord.eduscol.education.fr/les-enfants-les-ecrans-et-les-parents>

Education à la sexualité à l'école et rôle des parents :

⇒ <https://www.education.gouv.fr/cid115029/education-a-la-sexualite.html>

La charte de la laïcité :

⇒ <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/charte-de-la-la-cit-simplifi-e-43562.pdf>

